



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 septembre 2021

VILLE DE GARCHES
HAUTS-DE-SEINE

21.09.22/05

**DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE DU RAPPORT D'AUDIT FINANCIER DE LA
DGFIP DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE CERTIFICATION DES COMPTES DE LA
VILLE DE GARCHES.**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 22 septembre 2021 à 18 heures, en Mairie, sous la Présidence de Mme Jeanne BECART, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Mme BÉCART Jeanne, Maire

M. OLIVIERO Bertrand, Mme BODIN Béatrice, M. MARI Thierry, Mme PONY-VIGIER Cécile, M. KOCH-CHEVALIER Thierry, M. MAGITTERI Julien, Mme BAQUET Charlotte, M. BAS Benoît, Maires-Adjoints
Mme DENIZEAU-LAHAYE Charlotte, Questeur

M. MAIRE Allain, M. GUERRA Bruno, M. LAUNAY Marc, Mme LOUVEL Nathalie, Mme RECHSTEINER Sophie, Mme BOINET Nathalie, M. CUIGNET Benoît, M. VERSPIEREN Grégoire, Mme FACY-LUIRARD Caroline, M. DEBAUVE Grégory, Mme DRESSAYRE Aurélie, M. BRIÈRE Pierre-Louis, Mme ALLANIC Solène, Mme DUMONT Agnès, M. BURSTEIN Yann, M. MENEL Yves, Mme BOSSET Sylvie, M. HERZOG Philippe, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme THOMAS-DURIER Sylvie, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. MARI

M. BUIL Norbert, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Mme DUMONT

Mme GUYOT Françoise, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. HERZOG

ABSENTE :

Mme DERMAGNE Laurence, Conseillère Municipale

S'EST RETIRÉE EN COURS DE SÉANCE:

Mme SAVIN Patricia, à l'issue de la question 04.

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	28
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants pouvoirs compris	31

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Solène ALLANIC

Envoyé en préfecture le 23/09/2021

Reçu en préfecture le 23/09/2021

Affiché le



ID : 092-219200334-20210922-21_09_22_05_DEL-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis de la Commission Administration générale et Finances du 15 septembre 2021,

Considérant que la Ville de Garches a engagé une démarche d'amélioration de la qualité et de fiabilité de ses comptes en s'inscrivant dans le dispositif de certification des comptes,

Considérant que dans ce contexte la Direction Départementale des Finances Publiques a diligenté un audit de qualité des comptes de la Commune sur le modèle des travaux réalisés dans le cadre de l'expérimentation des audits de fiabilité des comptes menés à l'échelle du Département des Hauts-de-Seine,

Considérant que cet audit financier est un préalable au processus de certification des comptes de la Commune,

Considérant les éléments susvisés,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A l'unanimité

PREND ACTE du rapport d'audit financier de la DGFIP dans le cadre du processus de certification des comptes de la Ville de Garches.

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jeanne BÉCART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : **24 SEP. 2021**

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : **24 SEP. 2021**